



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 14 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 14 avril à 19 h 00.

Étant donné l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 signé par la ministre Danielle McCann qui permet que les séances du conseil soient tenues à huis clos et que les membres du conseil prennent part, délibèrent et votent par tout moyen de communication.

Sont présents en téléconférence :
Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
Madame la conseillère Julie Guilbeault
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Madame la conseillère Josée Lampron
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Dolbec, présent à la salle du conseil

Sont aussi présents
À la salle du conseil :
Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe et directrice des affaires juridiques Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

- 1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
 - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2020
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Avis de motion concernant un règlement amendant le règlement numéro 1498-2020 pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'année 2020
 - 4.2 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement amendant le règlement numéro 1498-2020 pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'année 2020
 - 4.3 Dépôt de la liste des chèques et dépôts
 - 4.4 Dépôt de la liste des engagements financiers
 - 4.5 Renouvellement du contrat de services d'IT Cloud Solutions
 - 4.6 Motion de félicitations : Maire de Palavas-les-Flots
 - 4.7 Dépôt du rapport de transferts budgétaires
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1 Avis de motion concernant un règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à restreindre l'usage des «camions-restaurants» et des «casse-croûte mobiles», à modifier les normes relatives aux écuries et aux apprentis dans les zones où la «garde de chevaux» est autorisée et à autoriser l'usage «Ca: services associés à l'usage habitation» dans la zone «9-H»
 - 5.2 Autorisation d'embauche – Remplacement de la conseillère en urbanisme
 - 5.3 Autorisation d'embauche – Remplacement de l'inspectrice adjointe
 - 5.4 Autorisation de signature de deux ententes : Convention pour services animaliers et signature d'une convention concernant le recensement et la gestion de la vente des licences pour chiens avec la Société protectrice des animaux de Québec



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

6. HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Adoption d'un règlement d'emprunt de 49 700 \$ pour honoraires professionnels - préparation de plans et devis pour remplacement conduites d'aqueduc et d'égout sous le pont de la rivière Jacques-Cartier
- 6.2 Adoption du plan d'action 2020-2024 : Évaluation et intervention relatives au suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable

7. PARCS ET BÂTIMENTS

- 7.1 Autoriser le paiement numéro 5 : Construction d'un bâtiment pour surfaceuses et terrasse extérieure
- 7.2 Avis de motion concernant un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 280 000 \$ pour divers travaux et acquisitions pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 7.3 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 280 000 \$ pour divers travaux et acquisitions pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 7.4 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour : Entretien des systèmes de ventilation et de climatisation des bâtiments municipaux

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 8.1 Aucun

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Mesures exceptionnelles : Garde pompiers-premiers répondants Service de protection contre les incendies
- 9.2 Autorisation de signature d'une entente : Entente avec la Croix-Rouge

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Aucun

11. TRANSPORT

- 11.1 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (101 100 \$ et plus) pour : Prolongement de l'avenue des Catherine et construction d'un bassin de rétention
- 11.2 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (101 100 \$ et plus) pour : Achat de luminaires de rues au DEL
- 11.3 Réception provisoire : Prolongement de la rue des Sables - Phase 2
- 11.4 Cession : Prolongement de la rue des Sables - Phase 2
- 11.5 Avis de motion concernant un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 950 000 \$ pour la reconstruction d'une section de la route des Érables à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 11.6 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 950 000 \$ pour la reconstruction d'une section de la route des Érables à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 11.7 Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour : Réfection d'une section de la route des Érables

12. AUTRES SUJETS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

**RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE
ET CONSTATATION DU QUORUM**

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la séance du 14 avril 2020 est ouverte.

165-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

166-2020 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2020

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 mars 2020 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 1498-2020 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE
2020**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Martin Chabot, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement amendant le règlement numéro 1498-2020 pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'année 2020 de façon à reporter la date des deuxième et troisième versements des taxes ainsi que la charge imposée pour chaque chèque ou prélèvement automatique non honoré et retourné par une institution financière.

Ce règlement sera présenté afin de tenir compte de la précarité financière que vivent plusieurs contribuables à la suite de la crise provoquée par la Covid-19. Le conseil a déjà abaissé de 12 % à 3 % le taux d'intérêts sur les comptes impayés à partir du 1^{er} avril 2020, comme le lui permet l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes*. L'article 7 du règlement 1498-2020 est donc déjà amendé en conséquence.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT AMENDANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1498-2020 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES
POUR L'ANNÉE 2020**

Monsieur le conseiller Martin Chabot dépose le projet de règlement intitulé : Règlement amendant le règlement numéro 1498-2020 pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'année 2020.

Projet de règlement numéro APR-189-2020

ARTICLE 1. TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de règlement APR-189-2020 amendant le règlement numéro 1498-2020 pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'année 2020.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

ARTICLE 2. INTÉRÊT

Le taux d'intérêt décrété à l'article 7 du règlement numéro 1498-2020 est imposé en tenant compte du contenu de la résolution numéro 150-2020 adoptée le 23 mars 2020 en vertu des dispositions de l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes*.

Ainsi, le premier alinéa de l'article 7 du règlement numéro 1498-2020 est amendé par le présent règlement pour se lire comme suit :

« Les taxes imposées par les présentes portent intérêt, à partir du 1^{er} avril 2020, à raison de trois pourcent (3 %) par an, à compter de l'expiration d'un délai de trente jours pendant lequel elles doivent être payées. Une fois les sommes en capital totalement acquittées, un compte d'intérêts en souffrance, qu'il s'agisse de taxes ou d'un compte divers, ne sera pas perçu s'il est inférieur à deux dollars (2 \$) et sera donc crédité. Cependant, dans le cas d'une publicité placée dans le journal *Le Catherinois*, cette somme est établie à cinq dollars (5 \$). »

ARTICLE 3. CHÈQUE SANS FONDS

Le deuxième alinéa de l'article 7 du règlement numéro 1498-2020 est amendé par le présent règlement pour se lire comme suit :

« Une charge de 20 \$ est imposée pour chaque chèque ou prélèvement automatique non honoré et retourné par une institution bancaire. »

ARTICLE 4. TAXES PAYABLES PAR VERSEMENTS

L'article 8 du règlement numéro 1498-2020 est amendé par le présent règlement en ajoutant 30 jours additionnels au délai pour acquitter le versement numéro deux et par voie de conséquence le versement numéro trois du compte de taxes compte tenu de la précarité financière que vivent plusieurs contribuables à la suite de la crise provoquée par le coronavirus appelé Covid-19. Ainsi, l'article 8 du règlement 1498-2020 se lit comme suit :

« En vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le conseil de cette municipalité décrète que :

- Les taxes municipales 2020 sont payables en trois (3) versements, si le montant de l'ensemble de ces taxes, comprises dans un compte de taxes, est d'au moins trois cents dollars (300 \$).
- Les trois (3) versements sont égaux entre eux, le premier étant payable dans les trente (30) jours de l'envoi du compte de taxes, le deuxième versement est exigible le cent vingtième (120^e) jour qui suit la date d'exigibilité du premier versement et le troisième est exigible le quatre-vingt-dixième (90^e) jour qui suit la date d'exigibilité du deuxième versement.
- La Ville calcule le montant de chaque versement et ces montants sont inscrits au compte de taxes.
- Le débiteur peut, dans tous les cas, payer son compte de taxes en un seul versement.
- Dans les cas de paiements par versements, seul le montant du versement échu est exigible. En conséquence, l'intérêt prévu à l'article 7 ne s'applique qu'aux seuls versements échus.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

ARTICLE 5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 14 AVRIL 2020.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 31 mars 2020, laquelle totalise la somme de 1 235 115,13 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 7 avril 2020, laquelle comprend 175 commandes au montant de 1 846 300,08 \$.

167-2020

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICES D'IT CLOUD SOLUTIONS

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-Jacques-Cartier utilise les services de IT Cloud Solutions afin de maintenir en tout temps une technologie toujours à jour, faciliter le contrôle de la validité des licences et éviter de devoir investir dans un nouveau serveur;

ATTENDU la proposition de renouvellement des services de IT Cloud Solutions (Sauvegarde des données, antivirus, licences Microsoft Exchange, licences Office 365 et Visio) pour la période du 26 mars 2020 au 25 mars 2021;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 31 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement des services de IT Cloud Solutions pour la période du 26 mars 2020 au 25 mars 2021.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser le paiement de la facture numéro 474696 au montant de 13 398,60 \$, plus taxes, à IT Cloud Solutions.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense aux postes budgétaires d'informatique (objet 414) de chaque service, en proportion du nombre de licences de chacun.

ADOPTÉE

168-2020

MOTION DE FÉLICITATIONS : MAIRE DE PALAVAS-LES-FLOTS

ATTENDU le jumelage qui unit depuis 1997 les villes de Palavas-les-Flots et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que monsieur Christian Jeanjean, maire de Palavas-les-Flots et signataire du pacte de jumelage a été réélu au premier tour;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

ATTENDU qu'il est agréable au conseil de souligner ce fait d'armes important et la carrière exceptionnelle de Monsieur Jeanjean au service de ses concitoyens;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses plus sincères félicitations à monsieur Christian Jeanjean, qui a été réélu maire de Palavas-les-Flots le 15 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

En vertu de l'article 24 du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (numéro 1468-2018), madame la trésorière Julie Cloutier dépose le rapport de transferts budgétaires réalisés dans le cadre de la délégation de pouvoir pour la période du 1er janvier au 31 mars 2020.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À RESTREINDRE L'USAGE DES «CAMIONS-RESTAURANTS» ET DES «CASSE-CROÛTE MOBILES», À MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX ÉCURIES ET AUX APPENTIS DANS LES ZONES OÙ LA «GARDE DE CHEVAUX» EST AUTORISÉE ET À AUTORISER L'USAGE «CA: SERVICES ASSOCIÉS À L'USAGE HABITATION» DANS LA ZONE «9-H»

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame la conseillère Nathalie Laprade, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à restreindre l'usage des « camions-restaurants » et des « casse-croûte mobiles », à modifier les normes relatives aux écuries et aux appentis dans les zones où la « garde de chevaux » est autorisée et à autoriser l'usage « Ca : services associés à l'usage habitation » dans la zone « 9-H ».

Plus précisément, l'usage des « camions-restaurants » et des « casse-croûte mobiles » sera autorisé seulement lors d'événements publics tenus sur des terrains municipaux. Ensuite, la superficie de l'écurie, incluant les appentis, dans les zones dans lesquelles l'usage « Garde de chevaux » est autorisé, est modifiée. Pour les terrains ayant une superficie de 5 000 mètres carrés et plus, la superficie de l'écurie, incluant les appentis, sera déterminée en fonction de la superficie du terrain. Toutefois, la superficie d'écurie, incluant les appentis, pour les terrains de moins de 5 000 mètres carrés demeure la même, ainsi que pour la zone 140-H (rue de la Grande-Chevauchée). Finalement, l'usage « Ca : services associés à l'usage habitation » est ajouté dans la zone 9-H.

169-2020

AUTORISATION D'EMBAUCHE – REMPLACEMENT DE LA CONSEILLÈRE EN URBANISME

ATTENDU qu'il est nécessaire de remplacer madame Rosalie Laroche, conseillère en urbanisme, qui devra quitter pour un congé de maternité;

ATTENDU qu'un concours a été tenu pour l'embauche d'un candidat ou d'une candidate;

ATTENDU la recommandation de monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme Pascal Bérubé en date du 6 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur William Claveau au poste de conseiller en urbanisme aux conditions présentées au rapport préparé par monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme Pascal Bérubé en date du 6 avril 2020.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

La date de début d'emploi sera déterminée par monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme Pascal Bérubé en fonction de la réouverture des bureaux municipaux.

ADOPTÉE

170-2020 AUTORISATION D'EMBAUCHE – REMPLACEMENT DE L'INSPECTRICE ADJOINTE

ATTENDU qu'il est nécessaire de remplacer madame Sophie Arsenault, inspectrice adjointe, qui a quitté pour un congé de maternité;

ATTENDU qu'un concours a été tenu pour l'embauche d'un candidat ou d'une candidate;

ATTENDU la recommandation de monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme Pascal Bérubé en date du 6 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Gabriel Charest-Neault au poste d'inspecteur adjoint, aux conditions présentées au rapport préparé par monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme Pascal Bérubé, en date du 6 avril 2020.

La date de début d'emploi sera déterminée par monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme Pascal Bérubé en fonction de la réouverture des bureaux municipaux.

ADOPTÉE

171-2020 AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX ENTENTES : CONVENTION POUR SERVICES ANIMALIERS ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONCERNANT LE RECENSEMENT ET LA GESTION DE LA VENTE DES LICENCES POUR CHIENS AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE QUÉBEC

ATTENDU que la convention pour services animaliers intervenue entre la Société protectrice des animaux de Québec et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier expire le 30 juin 2020 et que la convention concernant le recensement et l'émission des licences pour chiens expire le 30 avril 2020;

ATTENDU que le conseil souhaite continuer d'offrir ce service à la population;

ATTENDU que la proposition de la Société protectrice des animaux de Québec offre un service complet à coût fixe;

ATTENDU que la Société protectrice des animaux de Québec propose également la signature d'une convention concernant le recensement et la gestion de la vente des licences pour chiens, comprenant un recensement partiel des chiens qui aura lieu en 2020 et un recensement complet des chiens en 2021;

ATTENDU que le projet d'entente concernant la convention pour services animaliers et la convention pour le recensement et la gestion de la vente des licences pour chiens avec la Société protectrice des animaux de Québec ont été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU que la durée de l'entente concernant la convention pour services animaliers est d'une année, débutant le 1^{er} juillet 2020;

ATTENDU que la durée de l'entente concernant la convention pour le recensement et la gestion de la vente des licences pour chiens est de 2 ans, débutant le 1^{er} mai 2020;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment Pascal Bérubé, en date du 9 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'entente pour le renouvellement de la convention pour services animaliers et à signer la convention concernant le



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

recensement et l'émission des licences pour chiens avec la Société protectrice des animaux de Québec au montant de 17 988,36 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense 2020 concernant le renouvellement de la convention pour services animaliers au montant de 8 994,18 \$ au poste budgétaire 02-291-00-441.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

172-2020

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 49 700 \$ POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS - PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR REMPLACEMENT CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SOUS LE PONT DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de prévoir le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sous le pont de la rivière Jacques-Cartier;

ATTENDU qu'avant de pouvoir procéder à ces travaux, il est nécessaire de prévoir des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis pour ces travaux;

ATTENDU que le coût de ces honoraires professionnels est estimé à 49 700 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 49 700 \$ pour en payer le coût;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 mars 2020;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-188-2020 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2020;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1510-2020

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à retenir les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sous le pont de la rivière Jacques-Cartier, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, en date du 21 février 2020.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 49 700 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les honoraires professionnels (démarrage de projet, plans et estimation préliminaires, plans, devis et



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

estimation définitifs, préparation et suivi et gestion de l'appel d'offres), les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 49 700 \$, sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par les réseaux d'égout ou d'aqueduc municipaux, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTÉ-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 14 AVRIL 2020.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

173-2020

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2020-2024 : ÉVALUATION ET INTERVENTION RELATIVES AU SUIVI DU PLOMB ET DU CUIVRE DANS L'EAU POTABLE

ATTENDU le plan d'action 2020-2024 intitulé « Évaluation et intervention relatives au suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable »;

ATTENDU que ce plan prévoit, entre autres, la vérification de tous les bâtiments desservis par le réseau d'aqueduc et construits avant 1955, et ce, au cours des 5 prochaines années;

ATTENDU qu'un budget de 25 000,00 \$ est prévu pour ce travail;

ATTENDU la recommandation de la commission sur les Services techniques;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 2 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le plan d'action 2020-2024 intitulé : « Évaluation et intervention relatives au suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de prévoir une somme de 25 000,00 \$ pour sa réalisation. Pour l'année 2020, une somme de 5 000,00 \$ est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté. Pour les années suivantes, un montant de 5 000,00 \$ par année sera prévu au budget d'opération.

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

Madame la conseillère Julie Guilbeault déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire indirect sur la question suivante étant à l'emploi d'un sous-traitant de l'entrepreneur général concerné par la résolution. Elle s'abstient de voter sur cette résolution.

174-2020

AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 5 : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR SURFACEUSES ET TERRASSE EXTÉRIEURE

ATTENDU la construction d'un bâtiment pour surfaceuses et d'une terrasse extérieure;

ATTENDU la recommandation de paiement de madame Marie-Eve Renault, architecte, de la firme Gilles Laflamme Architecte inc., en date du 25 mars 2020;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 26 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 5 à la compagnie Lévesque et Associés Construction inc. au montant de 14 016,88 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 25 mars 2020, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 4.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1478-2019, sous-projet 01.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 280 000 \$ POUR DIVERS TRAVAUX ET ACQUISITIONS POUR LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Claude Phaneuf, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 280 000 \$ pour divers travaux et acquisitions pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 280 000 \$ POUR DIVERS TRAVAUX ET ACQUISITIONS POUR LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf dépose le projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 280 000 \$ pour divers travaux et acquisitions pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Projet de règlement numéro APR-190-2020

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de remplacement de la toiture au bâtiment de tennis et au bâtiment de baseball, de remplacement du système de climatisation des bureaux du centre socioculturel Anne-Hébert et du système de communication des travaux publics, d'amélioration du chemin d'accès vers la tour de communication, d'ajout de gravier au stationnement du Parc du Grand-Héron, d'installation d'une génératrice au Garage municipal, de remplacement de l'enseigne annonçant le parc industriel et d'ajout d'enseignes directionnelles au parc industriel, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 19 mars 2020.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 280 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les divers travaux et acquisitions, les frais de gestion de projet, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 280 000 \$, sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 14 AVRIL 2020.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

175-2020

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR :
ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION DES
BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la signature de 6 nouveaux contrats avec la compagnie Honeywell pour l'entretien des systèmes de ventilation et de climatisation des bâtiments municipaux;

ATTENDU que ces contrats ont été révisés suite à l'autorisation du conseil d'embaucher un électricien. L'électricien pourra effectuer diverses tâches d'entretien qui étaient préalablement effectuées par Honeywell;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 2 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'octroyer les contrats pour l'entretien des systèmes de ventilation et de climatisation des bâtiments municipaux suivants à la compagnie Honeywell :

1. Services techniques
2. Caserne
3. Centre Anne-Hébert
4. Garage municipal
5. Mairie
6. Bibliothèque



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

Les contrats ont une durée d'une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Le coût total des contrats est établi à 20 242,00 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux différents postes budgétaires prévus à cet effet au budget d'opération 2020.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser un transfert budgétaire de 1 850,00 \$ du poste 02-701-20-529 au poste 02-702-30-527.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

176-2020

**MESURES EXCEPTIONNELLES : GARDE POMPIERS-PREMIERS RÉPONDANTS
SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

ATTENDU que des mesures exceptionnelles s'imposent afin de limiter au maximum la propagation du virus dans l'entourage du Service de protection contre les incendies et que, pour ce faire, il y a lieu de mettre en place un nouveau système de garde pompier externe pour le temps de la pandémie COVID-19;

ATTENDU que les deux représentants du contrat de travail des pompiers-premiers répondants à temps partiel ont donné leur accord;

ATTENDU que les officiers et les pompiers-premiers répondants ont été informés des détails le 26 mars 2020;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie, en date du 30 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que ce conseil autorise la mise en place d'un nouveau système de garde pompiers-premiers répondants pour le temps de la pandémie COVID-19.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense estimée à 8 312,09 \$ (pour cinq semaines) aux postes salaires 02-220-03-141 (Salaire intervention) et 02-290-01-141 (Garde interne premiers répondants), ainsi qu'aux postes d'avantages sociaux correspondants, tel que prévu aux contrats de travail.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non-affecté (59-110-00-000).

ADOPTÉE

177-2020

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE : ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

ATTENDU que l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge est venue à échéance et qu'il y a lieu de renouveler cette entente pour trois autres années;

ATTENDU que le projet d'entente concernant l'assistance humanitaire par la Croix-Rouge aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de madame la greffière adjointe et directrice des affaires juridiques Isabelle Bernier, en date du 6 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'entente avec la Croix-Rouge d'une durée de trois ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense, estimée à 904,63 \$, au poste budgétaire numéro 02-230-00-970.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

TRANSPORT

178-2020

**OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (101 100 \$ ET PLUS)
POUR : PROLONGEMENT DE L'AVENUE DES CATHERINE ET CONSTRUCTION
D'UN BASSIN DE RÉTENTION**

ATTENDU qu'un appel d'offres public portant le numéro 1469-2019 relativement aux travaux de prolongement de l'avenue des Catherine a été publié le 5 décembre 2019. Ce projet prévoit également la construction d'un bassin de rétention, la pose d'une conduite d'égout pluvial sur la rue du Levant et la construction d'un trottoir et d'une piste multifonctionnelle sur la partie existante de l'avenue des Catherine;

ATTENDU que dix soumissions ont été reçues;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

ATTENDU la recommandation de monsieur Olivier Bibeault-Pinard, ingénieur de la firme Génio Experts-Conseils, en date du 28 janvier 2020;

ATTENDU que ces travaux ont été décrétés par les règlements suivants :

- Prolongement de l'avenue des Catherine : 1469-2019 amendé par le règlement numéro 1505-2020;
- Bassin de rétention : 1470-2019 amendé par le règlement numéro 1506-2020;
- Trottoir avenue des Catherine : 1504-2020;

ATTENDU que les règlements d'amendement numéros 1505-2020 et 1506-2020 et le règlement numéro 1504-2020 n'ont pas encore été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 8 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU, conditionnellement à l'approbation des règlements d'amendement numéros 1505-2020 et 1506-2020 et du règlement numéro 1504-2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, d'octroyer le contrat pour le prolongement de l'avenue des Catherine, la construction d'un bassin de rétention, la pose d'une conduite d'égout pluvial sur la rue du Levant, la construction d'un trottoir et d'une piste multifonctionnelle sur la partie existante de l'avenue des Catherine à la compagnie Les entreprises P.E.B. Itée.

Le contrat est composé de la résolution, des plans et devis, des addendas C1, C2, C3 et C4 et de la soumission déposée par l'entrepreneur le 24 janvier 2020.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire dont le coût est établi à 1 646 331,05 \$, taxes incluses.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux règlements numéros 1469-2019, 1470-2019 et 1504-2020.

ADOPTÉE

179-2020

**OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (101 100 \$ ET PLUS)
POUR : ACHAT DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL**

ATTENDU que le conseil a décrété, par le règlement numéro 1502-2020, la conversion du réseau d'éclairage public de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU l'appel d'offres public numéro 1502-2020-01 publié le 27 février 2020 relativement à l'achat de luminaires de rue au DEL;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 26 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Lumen division de Sonepar inc. relativement à l'achat de luminaires de rue au DEL. Le contrat est composé de la résolution, du devis, des addenda numéros 1, 2 et 3 et de la soumission déposée par Lumen division de Sonepar inc. le 17 mars 2020.

Le coût du contrat est établi à 132 447,71 \$, taxes incluses.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1502-2020.

ADOPTÉE

180-2020

RÉCEPTION PROVISOIRE : PROLONGEMENT DE LA RUE DES SABLES – PHASE 2

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et CF Jacobs inc. concernant des travaux municipaux;

ATTENDU le règlement numéro 912-2003 relativement à de telles ententes;

ATTENDU la recommandation de monsieur Samuel Brochu, ingénieur, de la firme WSP, en date du 23 mars 2020;

ATTENDU que le promoteur a réalisé les travaux prévus à l'entente, à l'exception du pavage, de la mise en place d'une partie de la fondation supérieure, de la mise en place du gazon en plaques et de la compaction de la sous-fondation;

ATTENDU que le promoteur a déposé à la Ville une garantie au montant de 90 500,00 \$ pour couvrir le coût des travaux à compléter;

ATTENDU que les documents administratifs ont été déposés;

ATTENDU qu'un cautionnement d'entretien des travaux réalisés a également été déposé;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 24 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que le conseil mandate monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau à signer les documents de réception provisoire des travaux de prolongement de la rue des Sables –Phase 2. Cette réception est effective en date du 17 décembre 2019.

ADOPTÉE

181-2020

CESSION : PROLONGEMENT DE LA RUE DES SABLES - PHASE 2

ATTENDU que l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et CF Jacobs inc. concernant des travaux municipaux prévoit que, dès que les travaux sont reçus de manière provisoire, le promoteur cède à la Ville la rue et les servitudes requises;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 24 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer le contrat notarié pour la cession et la rétrocession de certains lots, selon les conditions décrites à l'entente précitée.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

Les lots à céder sont 6 313 626, 6 313 594, 6 313 625 et 6 313 607.

Les lots à rétrocéder sont 6 222 300 et 6 222 301.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 950 000 \$ POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Sylvain Ferland, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 950 000 \$ pour la reconstruction d'une section de la route des Érables à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 950 000 \$ POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland dépose le projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 950 000 \$ pour la reconstruction d'une section de la route des Érables à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Projet de règlement numéro APR-191-2020

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de reconstruction d'une section de la route des Érables et, plus précisément, l'enlèvement du pavage et de la fondation granulaire existants, le remplacement de ponceaux, la préparation de l'infrastructure, de la nouvelle fondation en pierre concassée et du revêtement, le marquage de la chaussée, etc., tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 19 mars 2020.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 950 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux, les plans et devis, les frais de surveillance, le contrôle qualitatif des matériaux, les frais reliés au chargé de projet, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 950 000 \$, sur une période de vingt-cinq (25) ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 14 AVRIL 2020.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

182-2020

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR : RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

ATTENDU l'offre de services professionnels transmise par la firme Laboratoires d'Expertises de Québec ltée en date du 7 avril 2020;

ATTENDU l'offre de services professionnels transmise par la firme CIMA en date du 7 avril 2020;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 9 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU de mandater la firme Laboratoires d'Expertises de Québec ltée pour effectuer une étude géotechnique sur une section de la route des Érables. Les détails du mandat apparaissent à la proposition transmise par monsieur Keeven Simard, ingénieur, en date du 7 avril 2020.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

Le coût du mandat est établi à 18 300,00 \$, plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater la firme CIMA pour préparer les plans et devis du projet. Les détails du mandat apparaissent à la proposition de service transmise par monsieur Marc Plamondon, ingénieur, et monsieur Martin St-Laurent, ingénieur, en date du 7 avril 2020.

La firme est mandatée uniquement pour la première partie du travail, soit la préparation des plans et devis.

Le coût du mandat est établi à 18 000,00 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 qui permet que les séances du conseil soient tenues à huis clos, cette séance du conseil ne comprend pas de période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

183-2020

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU de clore la séance du 14 avril 2020.

L'assemblée est levée à 19 h 31.

ADOPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER